

# Fiche Tarifaire

## Carac Perspectives



En vigueur au 01/01/2020 - Montants et taux fixés par décision des instances du GERP, après avis de la Carac.  
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés, après avis de la Carac, par les instances du GERP Carac.

### VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	200 euros
Versement libre minimum ultérieur	200 euros
Versement programmé mensuel minimum	30 euros
Versement programmé trimestriel minimum	90 euros
Versement programmé semestriel minimum	180 euros
Versement programmé annuel minimum	360 euros

### FRAIS

Droit d'entrée au GERP Carac	20 euros
Frais sur versement maximum	2,44 %
Frais prélevés par la Carac pour le GERP Carac (montant maximum des actifs du plan)	0,15 %
Frais de gestion opérés sur épargne en compte sur le support Sécurité libellé en euros	0,45 %
Frais de gestion opérés sur épargne en compte sur les supports libellés en unités de compte	0,72 %
Frais sur arrrages de rente	3,00 %

### FRAIS SUR TRANSFERT (SUR LA VALEUR DE TRANSFERT)

Frais en cas de transfert des droits individuels sur Carac Perspectives	0,00 %
Frais en cas de transfert collectif des droits du plan vers un autre organisme d'assurance gestionnaire (sur le montant de la valeur de transfert)	2,00 %
Frais en cas de transfert des droits individuels vers un autre organisme d'assurance gestionnaire (sur la valeur de transfert au titre de l'indemnité acquise au plan)	4,00 %

### ARBITRAGES LIBRES

1er arbitrage annuel	0 euro
Arbitrages libres suivants sur le montant arbitré	1,00 %
Solde minimum à laisser sur le support d'origine	400 euros
Montant minimum d'arbitrage	30 euros

### ARBITRAGES AUTOMATIQUES

Frais d'arbitrages automatiques consécutifs aux profils de gestion et à l'option dynamisation des intérêts	0 euro
Frais d'arbitrages automatiques dans le cadre de l'option sécurisation des plus-values sur le montant arbitré	1,00 %
Montant minimum d'arbitrage automatique en gestion profilée et sur l'option sécurisation des plus-values	30 euros
Montant minimum d'arbitrage automatique sur l'option dynamisation des intérêts	150 euros
Solde minimum à laisser sur le support d'origine	30 euros



FT 007 - Carac\_ConceptionCréation\_01/01/2020 - Certification de la gestion durable des forêts

# carac

Votre épargne le mérite



**Carac**  
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité  
SIREN : 775 691 165

**Siège** : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 NEUILLY-SUR-SEINE cedex  
N° CRISTAL : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé)  
[www.carac.fr](http://www.carac.fr) |     